

PSE1 - SECOURISTE OPÉRATIONNEL

En vous formant au PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1), vous deviendrez ainsi secouriste opérationnel capable de prendre en charge une victime en détresse, seul ou en équipe, avec ou sans matériel.

PREMIER SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1



A qui est destinée cette formation ?

La formation PSE1 est destinée :

A toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'une structure de sécurité civile.

Aux entreprises et structures qui disposent d'équipes constituées et de matériel de première intervention.

Aux sauveteurs aquatiques affectés à la sécurité et surveillance des baignades (plages, plans d'eau, piscines publiques).

Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de l'action au sein de l'ACRS.

Quels sont les pré-requis ?

Il n'y a pas de pré-requis pour suivre la formation PSE 1, aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

Néanmoins:

Le participant devra être capable de fournir un investissement personnel important, une motivation forte et une implication totale.

Cette formation peut être enseignée à partir de 16 ans.

Quel est l'objectif de cette formation ?

Elle permet d'obtenir la compétence de secouriste et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours, seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours, pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

Quel est le programme PSE1

Programme conforme aux recommandations de la Sécurité Civile en vigueur et sous couvert des RIC et RIF de la FNMNS

La formation initiale dure 39 heures minimum de face à face pédagogique.

En quoi consiste l'examen?

Il n'y a pas d'examen final mais une évaluation continue basée sur l'efficacité des gestes et le comportement de l'apprenant tout au long de la formation, validation de points particuliers, et mises en situations.

Combien ça coûte ?

Le coût d'une formation PSE 1 est d'environ 250€ et est fonction du mode de financement (personnel, CPF, OPCO..)

Les textes en vigueur?

Retrouvez les textes légaux:

<https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>

<https://la.charente-maritime.fr/personnes-handicapees/maison-departementale-des-personnes-handicapees>